25<sup>E</sup> ANNÉE - BIMESTRIELLE

N°4

JUILLET-AOÛT 2009 pages 641 à 884

REVUE FRANÇAISE DE DROIT ADMINISTRATIF

Critique d'une métanotion fonctionnelle

DROIT PUBLIC DE L'ÉCONOMIE

La condition juridique de la monnaie fiduciaire

### **DROITS ET LIBERTÉS**

Le droit de vivre en famille et le regroupement familial en droit international et européen

# Jurisprudence de la CEDH

- la motivation des décisions de justice
- la notion de pleine juridiction
- la protection des données

ORGANISATION
ET RELATIONS ADMINISTRATIVES

Les « contrats-maison »

#### **POLICE**

Prohibition de la privatisation de la police

Vers une action collective en droit administratif?

# Contrôle de constitutionnalité

- Question préjudicielle de constitutionnalité
- Règlement transposant une directive

### **RESPONSABILITÉ**

Le contentieux des accidents sur les pistes de ski

DROIT ADMINISTRATIF ET DROIT CONSTITUTIONNEL

Statut et pouvoirs du président de la République en matière judiciaire

**DROIT ADMINISTRATIF ET FINANCES PUBLIQUES** 

La nouvelle procédure applicable devant les juridictions financières

### CHRONIQUES

CEDH - Droit public financier - Thèses - CE



## CORTE SUPREMA BIBLIOTECA

SIG. TOPOGRAFICA

BIMESTRIELLE

INVENTARIO



### DIRECTION

#### Directeurs:

Franck Moderne, Pierre Delvolvé et Pierre Bon

#### Secrétaire général:

Dominique Pouyaud Professeur à l'Université Paris Descartes (Paris 5)

#### Secrétaire général adjoint :

Coralie Mayeur-Carpentier Muître de conférences à l'Université de Franche-Comté

31-35, rue Froidevaux, 75685 Paris cedex 14 E-mail: rfda@dalloz.fr

PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL, **DIRECTEUR DE LA PUBLICATION** 

Renaud Lefebvre

#### ÉDITION

Directeur éditorial:

Philippe Weiss

Secrétaire d'édition:

Sébastien Prévost

Tél. rédaction: 0140645349

Fax: 0140645466

E-mail: s.prevost@dalloz.fr

#### MARKETING, PUBLICITÉ

Responsable: Véronique Prugniaud Marketing: Christelle Gendraud

#### **ABONNEMENT**

Relations clients: Marie-Hélène Tylman

Revue bimestrielle (6 numéros par an) 80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex Tél.: 0820800017 (0,12 € TTC/mn) Fax: 0141484792

Prix de l'abonnement 2009 (1 an):

France 205 € Étranger 225 € Prix au numéro 46 €

Les abonnés qui, à la réception de ce numéro, constateront que la livraison précédente ne leur est pas parvenue, sont priés d'en aviser le service des abonnements sans délai, l'éditeur ne pouvant garantir pendant plus de 6 mois le service des numéros manquants.

Tous les volumes des revues antérieures à 1999 sont réimprimés par Schmidt Periodi-cals GmbH (Dettenford - D-83075 Feinbach - Allemagne).

#### **ÉDITIONS DALLOZ**

Société anonyme au capital de 3 956 040 euros Siège social: 31-35 rue Froidevaux - Paris 14° RCS Paris 572 195 550 Siret 572 195 550 00098 Code APE 221A TVA FR 69 572 195 550

Filiale des éditions Lefebvre-Sarrut

La reproduction, même partielle, de tout élément publié dans la revue est interdite.

CPPAP nº 1008 T 83763 ISSN 0763-1219

Imprimé en France par JOUVE 1. rue du Dr Sauvé - 53100 Mayenne Dépôt légal : Septembre 2009

_	_	

Critique d'une métanotion fonctionnelle la notion (trop) fonctionnelle de « notion fonc-

### RUBRIQUES

#### CONTENTIEUX

Vers une action collective en droit administratif ? 

#### DROIT PUBLIC DE L'ÉCONOMIE

La condition juridique de la monnaie fiduciaire 

#### **DROITS ET LIBERTÉS**

La motivation des décisions de justice et la Convention européenne des droits de l'homme

De l'intime conviction des jurys d'assises à la conviction des destinataires des décisions de justice Réflexions autour de l'arrêt Taxquet c/ Belgique, 13 janv. 2009, req. n° 926/05

par Laurent BERTHIER, Anne-Blandine CAIRE. 

Le droit de vivre en famille et le regroupement familial en droit international et européen par Patrick DOLLAT . . . . . . . . . . . . . . . . 689

### Droit administratif et Convention européenne des droits de l'homme

1. Jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme et droit administratif par Henri LABAYLE, Frédéric SUDRE .... 705

2. Jurisprudence administrative et Convention européenne des droits de l'homme

par Joël ANDRIANTSIMBAZOVINA, Laurent 

La notion de « pleine juridiction » au sens de la Convention européenne des droits de l'homme et l'office du juge administratif

L'affaire Marper c/ Royaume-Uni, un arrêt fondateur pour la protection des données dans l'espace de liberté, sécurité, justice de l'Union européenne par Sylvie PEYROU-PISTOULEY ...... 741

#### **ORGANISATION** ET RELATIONS ADMINISTRATIVES

Organisation des personnes publiques et obligation de mise en concurrence : les « opérateurs dédiés » sauvés par les « contrats-maison » ?

Note sous Conseil d'État, 4 mars 2009, Syndicat national des industries d'information de santé. reg. n° 300481 

#### POLICE

Actualité du principe de prohibition de la privatisation de la police par Elina LEMAIRE ..... 767

#### RESPONSABILITÉ

Le contentieux des accidents sur les pistes de ski

Note sous Conseil d'État, 19 févr. 2009, Mlle Beaufils et autres, req. n° 293020 

#### DROIT ADMINISTRATIF ET DROIT CONSTITUTIONNEL

Question préjudicielle de constitutionnalité et contrôle de conventionnalité

État des lieux de leurs liaisons (éventuellement dangereuses) dans le projet de loi organique relatif à l'application de l'article 61 § 1 de la Constitution par Laurence BURGORGUE-LARSEN . . . . . 787

Le contrôle de la constitutionnalité d'un règlement transposant une directive

Épilogue de l'affaire Arcelor Conclusions sur Conseil d'État, 3 juin 2009, Société Arcelor Atlantique et Lorraine et autres, req. n° 287110 

Statut et pouvoirs du président de la République en matière judiciaire À propos de l'affaire Clearstream

Conclusions sur Conseil d'État, 5 juin 2009, M. Dominique de Villepin, reg. n° 322283 



SOMMAIRE

# DROIT ADMINISTRATIF ET FINANCES PUBLIQUES

Prolégomènes : la nouvelle procédure applicable devant les juridictions financières

 CHRONIQUE DES THÈSES

855

CONSEIL D'ETAT 861

Arrêts et avis récents

DANGER
LE
PHOTOCOPILIAGE
THE LE LIMPE

Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.

Le Code de la propriété intellectuelle du 1<sup>st</sup> juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or cette pratique s'est généralisée dans les établissements d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.

Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).

### ÉDITIONS DALLOZ

31-35, rue Froidevaux, 75685 Paris Cedex 14

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 20 et 30 a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, «toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite» (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

© Éditions Dalloz - 2009